



Sections de l'Aube



CAPL 1 et 2 DU 3 NOVEMBRE 2011

LISTES D'APTITUDE 2012

INSPECTEUR ET CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Les Commissions Administratives Paritaires Locales N° 1 (Inspecteur) et N° 2 (Contrôleurs) se sont réunies le 3 novembre de 9 H 00 à 10 H 00 pour la N°1 et de 10 H 15 à 11 H 30 pour la N° 2. Elles étaient en formation conjointe (élus de la filière fiscale et élus de la filière gestion publique pour examiner les candidatures aux grades d'inspecteur des finances publiques (CAPL N°1) et de contrôleurs des finances publiques (CAPL N° 2). C'était la dernière réunion des élus de 2007. FO n'avait donc par encore d'élus (ce qui changera dès 2012) mais a siégé qualité d'expert en CAPL N° 1 (merci à l'UNSA) et le compte rendu de la CAPL N° 2 est fait grâce à l'élue CFTC.

Les lauréats seront nommés dans leur grade à compter du 1^{er} septembre 2012.

1°/ LISTE D'APTITUDE A INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

A/ Conditions pour postuler et conséquence d'une nomination

Les fonctionnaires de catégorie B peuvent postuler à la condition d'avoir, au 1^{er} janvier de l'année de nomination, 15 ans de services publics dont 8 ans de services effectifs en catégorie B.

Les lauréats s'engagent à rejoindre le poste qui leur sera attribué lors du mouvement général de septembre 2012, l'affectation étant obtenue en fonction de l'ancienneté en A recalculée et les éventuels motifs de priorité étant pris en compte.

B/ Candidatures dans l'Aube

17 personnes ont postulé dans l'Aube : 10 de la filière gestion publique (sur 52 ayant vocation) et 7 de la filière fiscale (sur 72 ayant vocation). Il y a cette année une place potentielle par filière.

La Direction nous a indiqué quels sont les critères qui permettaient d'être retenus : En résumé, la Direction se demande si elle aurait envie de travailler avec le candidat en qualité de cadre A : il faut donc être un « patron », un expert, pouvoir encadrer, faire preuve de « loyauté » vis-à-vis de l'Administration, avoir prouvé sa motivation à changer de corps (en passant et préparant les concours de catégorie A notamment), et, critère de moindre importance, faire preuve de mobilité.

Les candidats ont été classés, après discussions, en trois groupes : excellents (3 personnes : 2 GP et 1 FF), très bons (8 personnes : 5 GP et 3 FF) et « à revoir ». La Direction n'est pas revenue sur ses propositions initiales. Les noms des candidats classés dans 2 premiers groupes figureront sur Ulysse Aube.

La date de la CAP Nationale chargée d'établir la liste définitive des promus n'est pas encore connue : en fin de premier trimestre peut-être.

2°/ LISTE D'APTITUDE A CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

A/ Conditions pour postuler et conséquence d'une nomination

Les fonctionnaires de catégorie C peuvent postuler à la condition d'avoir, au 31 décembre de l'année de nomination, 9 ans de services publics.

Les lauréats de la filière fiscale s'engagent à rejoindre le poste qui leur sera attribué lors du mouvement général de septembre 2012, l'affectation étant obtenue en fonction de l'ancienneté en A recalculée et

les éventuels motifs de priorité étant pris en compte. Ils n'ont aucune garantie de retour de l'Aube d'où le nombre de postulants sans doute.

Les lauréats de la filière gestion publique s'engagent à rejoindre le poste qui leur sera attribué DANS L'AUBE par la direction départementale. C'est le droit au retour pour 2012 encore. Il est prévu que ce droit au retour soit abrogé pour tous dès 2013, ce qui est loin du gagnant gagnant annoncé lors de la fusion. En effet, les agents qui ne peuvent ou ne veulent pas quitter leur département ne postulent pas ou ne passent pas les concours. Ils sont donc pénalisés dans leur évolution de carrière et par ailleurs l'Administration se prive de la possibilité de promouvoir des éléments de qualité. C'est donc du perdant perdant.

B/ Candidatures dans l'Aube

50 personnes ont postulé dans l'Aube : 42 de la filière gestion publique (sur 68 ayant vocation soit 62 % de candidatures) et 8 de la filière fiscale (sur 112 ayant vocation soit 7 % de candidatures). Il y a cette année quatre places potentielles pour la filière fiscale et 5 pour la filière gestion publique.

Les candidats ont été classés, après débats, en trois groupes : excellents (11 personnes : 7 GP et 4 FF), très bons (7 personnes : 7 GP) et « à revoir ». La Direction a fait passer, en séance, certains dossiers de « très bons » à « excellent ». Les noms des candidats classés dans 2 premiers groupes figureront sur Ulysse Aube.

La date de la CAP Nationale chargée d'établir la liste définitive des promus n'est pas encore connue : en fin de premier trimestre peut-être.

3°/ BILANS DE LA NOTATION 2011 DES INSPECTEURS ET CONTRÔLEURS DE LA FILIÈRE GESTION PUBLIQUE

A/ Les inspecteurs du Trésor public

Consommant 26 inspecteurs hors 12^e échelon

Capital attribué 23 mois plus un mois de report de 2010 soit 24 mois à répartir.

Chez les consommant, cinq inspecteurs ont bénéficié de trois mois de réduction pour accéder à l'échelon suivant (+0,06), neuf inspecteurs ont bénéficié d'un mois de réduction (+0,02) et douze ont été notés + 0,01.

A/ Les contrôleurs du Trésor public

Apportant 93 contrôleurs hors dernier échelon

Consommant 90 contrôleurs

Capital attribué 83 mois à répartir.

Chez les consommant, dix-neuf contrôleurs ont bénéficié de trois mois de réduction pour accéder à l'échelon suivant (+0,06), vingt-six contrôleurs ont bénéficié d'un mois de réduction (+0,02), trente-huit ont été notés + 0,01, six ont été notés à la note pivot (+0,00) et un contrôleur a eu une note négative.

Il faut noter que les bilans de notation façon gestion publique sont bien moins détaillés que pour la filière fiscale, ce qui est dommage.

Pour nous contacter

Nicole CHAMBON, secrétaire départementale CFTC DGFIP, Direction Départementale, Dépôts et Services Financiers, 03 25 43 72 04, cftc.010@dgfip.finances.gouv.fr

Laurent CROUZET, secrétaire départemental FO DGFIP, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69, fo.010@dgfip.finances.gouv.fr, site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/